

## MOYEUVRE-GRANDE

### Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

| CODE          | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS   | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE   |
|---------------|---|--|--|---|
| AS1           | Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales.   | Article L. 20 du Code de la santé publique. Décret n° 61-859 du 1er Août 1961, modifié par le décret n° 67-1093 du 15 Décembre 1967.   | D.U.P. en date du 28.07.1966.  | Agence régionale de santé Grand-Est<br>Délégation territoriale de Moselle<br>4 rue des messageries<br>57045 METZ Cedex 1  |
| BoisForêt     | Protection des bois et forêts soumis au régime forestier.   | Circulaire interministérielle n° 77104 du 1er août 1977. Article 72 de la loi n° 2001-602 du 9 juillet 2001. Décret n° 2003-539 du 20 juin 2003.   | Forêt communale de MOYEUVRE (314 ha).  | Office National des Forêts (O.N.F.)<br>Agence territoriale de METZ<br>1 rue Thomas Edison<br>57070 METZ   |
| EL7           | Servitudes d'alignement.  | Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales) | - R.D. 9, du P.K. 6,230 à 8,664<br>- R.D. 9a, du P.K. 0 à 1,000<br>- R.D. 11, du P.K. 21,000 à 21,428  | Conseil Départemental de Moselle<br>U.T.T. de Metz - Orne<br>17 quai Wiltzer - BP 11096<br>57036 METZ CEDEX 1   |
| Il ex CanaTMD | Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques et certaines canalisations de distribution de gaz. | Articles L555-16, R555-30 b), R555-30-1 et R555-31 du code de l'environnement  | Arrêté préfectoral du 21 octobre 2016 instituant des servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel existantes, exploitées par GRTGaz. | GRTGaz Direction des Opérations<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien<br>Département Maîtrise des Risques Industriels - Équipe Nord<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>Boulevard de la République<br>BP 34<br>62232 ANNEZIN |

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE   |
|------|---|---|---|---|
| I3   | Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques | L.555-27, R555-30a) et L.555-29 du code de l'environnement.   | Canalisation:<br>DN450-1954-HATRIZE-<br>FLORANGE, PMS 67,7.   | GRTGaz Direction des Opérations<br>Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien<br>Département Maîtrise des Risques Industriels - Équipe Nord<br>Centre Travaux Tiers et Urbanisme<br>Boulevard de la République<br>BP 34<br>62232 ANNEZIN |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.   | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Réseau 20 KV.   | ENEDIS-ERDF<br>26, rue de Verdun, B.P. 350;<br>57311 THIONVILLE CEDEX   |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.   | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Ligne 63 KV JOEUF MONTOIS - AUBOUE (tronçon JOEUF - piquage AUBOUE).  | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ  |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.   | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution. | Lignes 63 KV : - JOEUF - RICHEMONT - JOEUF - MONTOIS - ROMBAS (tronçon JOEUF - piquage ROMBAS et tronçon piquage ROMBAS - ROMBAS. | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ  |

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE  |
|------|---|---|--|--|
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.   | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.                 | Ligne 225 KV MONTOIS - ST HUBERT   | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET<br>TSA 30007 - 8 rue de Versigny<br>54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex<br>Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à :<br>RTE - GMR Lorraine<br>12 rue des Feivres<br>57073 METZ |
| INFO | Canalisations AIR LIQUIDE   | Circulaire BSEI et arrêté du 4 août 2006 abrogé et remplacé par l'arrêté "multi-fluides" du 5 mars 2014 relatifs aux canalisations de transport de matières dangereuses. Décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011.     | Pour information.  | AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE<br>Région Est - Service Canalisations<br>Route nationale<br>57270 RICHEMONT   |
| PM1  | Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM). | Loi n° 95-101 du 02.02.1995 et décret n° 95-1089 du 05.10.1995 qui abrogent l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme (PPRNP).<br>Loi du 30.03.1999 (PPRM). Articles L 562-1 et suivants du code de l'environnement. | Arrêté préfectoral du 08 juillet 2016 portant approbation de la révision du plan de prévention des risques miniers. Le dossier PPR comporte un règlement, un rapport de présentation et un plan de zonage. | Direction Départementale des Territoires,<br>S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques,<br>17, quai Paul Wiltzer, B.P. 31035,<br>57036 METZ CEDEX 01  |
| PM1  | Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM). | Loi n° 95-101 du 02.02.1995 et décret n° 95-1089 du 05.10.1995 qui abrogent l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme (PPRNP).<br>Loi du 30.03.1999 (PPRM). Articles L 562-1 et suivants du code de l'environnement. | Arrêté préfectoral du 25.07.2002.<br>Le dossier PPR "inondations" comporte un règlement, un rapport de présentation et un document graphique.  | Direction Départementale des Territoires,<br>S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques,<br>17, quai Paul Wiltzer, B.P. 31035,<br>57036 METZ CEDEX 01  |

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE   |
|------|---|---|---|---|
| PM1  | Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM).                                       | Loi n° 95-101 du 02.02.1995 et décret n° 95-1089 du 05.10.1995 qui abrogent l'article R.111.3 du Code de l'urbanisme (PPRNP).<br>Loi du 30.03.1999 (PPRM). Articles L 562-1 et suivants du code de l'environnement.   | Arrêté préfectoral du 25.07.2002.<br>Le dossier PPR "mouvements de terrain" comporte un règlement, un rapport de présentation et un document graphique.   | Direction Départementale des Territoires,<br>S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des Risques,<br>17, quai Paul Wiltzer, B.P. 31035,<br>57036 METZ CEDEX 01   |
| PT1  | Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques.   | Articles L 57 à L 62-1 et R 27 à R39 du Code des PTT (loi n° 90-568 du 02.07.1990 relative à l'organisation du Service Public de la Poste et des télécommunications, modifiée par la loi du 26.7.1996 de réglementation des télécommunications), Article L 108. | Décret du 21 mars 2013 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables au voisinage du centre radioélectrique de Briey pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques. | Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz<br>Quartier de Lattre de Tassigny<br>BP n°30001<br>57044 METZ Cedex 1 |
| PT3  | Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques.   | Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques. | - Câble TRN n° 543<br>HOMECOURT - CLOUANGE -<br>Câble régional n° 142<br>HOMECOURT - CLOUANGE -<br>HAGONDANGE.  | ORANGE<br>UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et Foncier<br>7 rue Joliet<br>BP 88007<br>21080 DIJON Cedex 9  |
| T1   | Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferroviaire. | Loi du 15.07.1845 sur la police des chemins de fer. Article 6 du décret du 30.10.1935 modifié par la loi du 27.10.1942 (servitude de visibilité sur les voies publiques et les croisements à niveau). Notice explicative : pour le report au PLU des servitudes |   | S.N.C.F.<br>DIT Grand Est<br>CS 70004<br>20 rue Pingat<br>51096 REIMS CEDEX   |